

Image not found or type unknown



Fermeture de mon entreprise

Par **tatalili59**, le **15/05/2009** à **16:41**

Bonjour, rnje travaille depuis 12 ans dans la même société de travaux public elle est géré par deux autres gros groupe (49 pourcent COLAS)est (51 pour cent EUROVIA)le groupe colas a construit une nouvel central donc se retire de notre société nous sommes 5 employer est sommes replit 3 par colas est la secrétaire et moi même par eurovia .notre contrat de travail (cdi) est donc fini pour la société pour laquelle nous travaillons, est nous signons notre nouveau contrat dans le courant du mois de juin j'aimerais savoir si nous avons le droit a notre prime de licenciement, est une augmentation du taux de travail (notre taux est plus bas que les chauffeur travaillant chez eurovia)sont t'il dans l'obligation de nous mettre au même taux.